

Petites histoires de l'histoire des Vermecelés vers la fin du XIX^e siècle

Avant propos

Les 347 habitants recensés juste après la guerre de 1870 sont observés alors comme des gens pauvres, ou peu aisés, composés essentiellement de fermiers, d'ouvriers et d'agriculteurs. Il ressort également que la situation financière de la commune laisse beaucoup à désirer. Les recettes ordinaires qui ne s'élèvent qu'à 6000 francs sont dépassées par une moyenne de dépenses d'environ 8000 francs. Il devra en résulter, dans l'avenir, l'obligation de voter des centimes additionnels pour équilibrer le budget, charge nouvelle qui n'a pas en compensation, comme les communes voisines l'avantage d'une répartition annuelle d'affouage.

Néanmoins l'état accorde parfois un secours en bois de 89 stères soit une valeur de 1500 francs (de l'époque) dans les cas prévus par une loi du 25 juillet 93 servant à avantager les communes ayant financé la construction d'écoles laïques (réalisée en 1842 à Villeneuve)

Outre la guerre, les trente dernières années du XIX^e siècle sont marquées par :

- Les effets et les conséquences de la révolution française en 1789
La laïcisation de l'école des filles n'a été réalisée qu'en 1894 pour la simple raison que le traitement de l'institutrice congréganiste était à la charge de la commune de Villeneuve dont les caisses municipales étaient vides et que se profilait à l'horizon ces fameux centimes additionnels.
A noter que les institutrices de 13 communes sur 15 du canton de Levier étaient payées par l'Etat, communes qui cependant possèdent de grandes richesses en forêts, tandis que Villeneuve n'a qu'une vente annuelle d'environ 3000 francs.

A cela il convient de préciser que la perte de certaines forêts de Villeneuve revient essentiellement à la négligence de la commune qui n'a pas su conserver autrefois ces (et ses) biens, faute de titres d'enregistrement et qui sont devenus par la suite la propriété de l'Etat.
- Les multiples procès faits à l'Etat toujours en rapport avec les bois : refus de soumission au régime forestier le cantonnement (*), contestations de décisions de tribunaux, demandes d'application des droits d'usage, etc....

- La prise de conscience de l'Education, de l'Instruction, et de la Formation permanente.
- Le développement de l'entraide publique liée à la santé : Assistance aux indigents, aide à l'installation d'un médecin à Levier et d'une sage femme à Villeneuve.
- La préparation aux grands travaux du début du XX^e siècle : Etude du captage des sources de Villers sous Chalamont, avant projet du chemin de fer à voie métrique d'Andelot à Levier, amélioration du réseau routier vicinal, départemental, de grande circulation ou national, par exemple la rectification de la RN 72 Salins Pontarlier.

1873 et 1878

Etude et réalisation de l'agrandissement du cimetière de 3 ares côté NE.

Cession effectuée de 23 m² à 1 franc le m² par Daniel Mareschal et- son épouse Adeline Rouge. Vu la modicité de la somme, le conseil municipal dispense le maire de remplir, pour la commune, la formalité de purge légale d'hypothèque (9 nov. 1879).

1879

Acceptation par la commune de Villeneuve de l'établissement de marchés aux bestiaux gras dans la ville de Salins les Bains les premiers lundis de chaque mois. Tradition maintenue avec la foire aux petits cochons un siècle plus tard.

1885 à 1880

Construction de deux réservoirs destinés à recevoir les eaux amenées de la source de Conches au centre du village distant seulement de 1355 m

M Girod architecte à Pontarlier est chargé des études et de la réalisation. Un crédit de 19423 francs est débloqué sur fonds propres. Par la même occasion la commune achète 200 m² pour 200 francs à la famille Callier au lieu dit la Gouille vers la RN 72 en prévision d'édifier un réservoir destiné aux personnes de la partie basse du village.

1875

Enquête de Commando et In commando des travaux ci-dessus. Les résultats se résument en six déclarations opposantes se fondant sur le fait que la source est peu abondante et qu'elle sera insuffisante, qu'il serait plus avantageux pour les habitants d'amener les eaux des sources de Levier ou celles de Septfontaine sur la commune de Villers sous Chalamont, qu'alors la commune serait convenablement

pourvue, et que la dépense serait la même. Finalement ces déclarations sont rejetées et le projet de Conches est approuvé.

Vingt ans plus tard puis un siècle après, Villeneuve sera à nouveau confronté à remédier à ces problèmes, pour finalement se connecter à Levier directement au réseau de distribution d'eau du syndicat de Dommartin, après avoir construit deux réservoirs supplémentaires devenus maintenant réserve de secours trente ans environ après leur mise en service.

1876

Citation auprès des tribunaux du Sieur Delphin Jeanpetit de Chantrans pour exécution illégale de travaux en 1867. En fait il s'agit d'une mauvaise restauration du clocher avec du ciment mêlé de sable du pays (très certainement trop de tout-venant fin argileux) et le crépissage n'a pas tenu.

Remboursement à la société de fromagerie d'un bon de liquidation de 500 francs suite aux pertes subies lors de l'invasion de 1870. (Le Comté était déjà très apprécié).

Vote d'un crédit d'installation de 100 francs au successeur de M Groscler, docteur en médecine non remplacé depuis un an. Le nouveau médecin devra ne faire payer qu'un franc la consultation à l'exception des indigents pour lesquels les dépenses engagées seront inscrites au budget de la commune.

La commune prend en charge les frais de scolarité à l'école de sages femmes de demoiselle Chenevey Désirée de Villers sous Chalamont qui prend l'engagement de venir en résidence à Villeneuve et y rester dix années minimum sitôt qu'elle sera en titre

1876

28 octobre six heures du matin, Messieurs Clément Constant et Daloz Jean François ont été réélus maire et 1^o adjoint. (Qui soignait les animaux de la ferme).

1877

Les tuyaux d'approvisionnement en eaux des réservoirs, prévus à l'origine en poterie seront réalisés en fonte, ainsi en a décidé le conseil municipal qui vote un crédit de 4929 francs et qu'à cette occasion accepte un agrandissement du réservoir de la Grouille ce qui porte à 9650 francs l'adjudication, frais d'architecte compris.

1878

Renouvellement des baux de chasse et définition des conditions de l'amodiation du jeu de quille en observant que celui-ci mesure 45 m de long sur 3,50 m de large à partir de 3 m à l'est de la pierre placée pour recevoir les quilles et longeant le mur de M Defaultier. Celle-ci ou celui-ci gagnera t'il une partie gratuite ?

Le 15 août. Le conseil municipal demande au juge de paix du canton de Levier d'établir des conventions avec les propriétaires des terrains traversés par les tuyaux qui amènent au village les eaux de la fontaine de Conche.

Qui en aurait encore une copie ?

1883

Vote d'un crédit d'installation pour le docteur Pitistan à Levier. Les consultations passent alors à 2 francs

1884

Acquisition de fusils scolaires ajoutés aux trois fusils de tir donnés par les soins de l'Etat. M Grandjacquet , maire de l'époque, fait observer que pour exercer fructueusement les élèves au maniement du fusil, il est indispensable que chacun d'eux est une arme entre les mains : marches et promenades sans armes lassent bien vite les élèves et les découragent.

A noter que Jules Clément, instructeur scolaire du moment chargé des exercices militaires et de la gymnastique avec appareils, était rémunéré par la commune.

Projet d'acquisition d'une horloge communale à installer par Bailly Comte de Morez dans le clocher pour une somme de 3500 francs rendue posée.

1885

Alors que le conseil municipal votait un crédit de 1000 francs il engageait en même temps la commune à s'associer aux autres communes intéressées, au département et à l'Etat pour opérer une rectification de la RN 72 au lieu dit les Grangettes.

1886

Création d'un bureau de bienfaisance dont la première action servira une dame dans le dénouement le plus total, atteinte d'un cancer au sein et soignée à l'hôpital St Jacques de Besançon. Cette maladie était déjà connue, à cette date, des « citoyens du peuple ». Cette personne est décédée l'année suivante à l'hospice départemental.

1890

Don fait à la « Fabrique » (*) de Villeneuve pour les époux Roget Duchet d'une rente annuelle de 15 francs, à charge pour cet établissement de faire célébrer annuellement et à perpétuité trois grand-messes. Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ce don. (Les vœux des défunts sont ils encore respectés aujourd'hui)

Le 19 mars . Création de la compagnie de sapeurs pompiers. Aux termes d'un décret du 29 décembre 1875 art. 6. La commune doit s'engager à subvenir au minimum 5 années aux dépenses d'entretien et autres de la compagnie et vote à cet effet un crédit de 350 francs. La commune possédait alors deux pompes, l'une foulante l'autre aspirante ainsi qu'un local appelé « salle des pompes » que les plus de 30 ans doivent se souvenir.

Admission, comme boursier, du sieur Clément Joseph alors âgé de 28 ans, comme élève fromager à l'école de laiterie de Mamirolle. (Ne pas confondre avec Jojo)

Attribution d'un secours de 3000 francs à la fabrique sur demande de son conseil pour réparations urgentes à l'église. L'examen des comptes du budget de la fabrique fait ressortir que cet établissement n'a pas de ressources disponibles d'une part et que les réparations demandées pour l'église sont de premières nécessité, non seulement pour la décence du culte mais surtout pour la solidité de l'édifice et la sécurité des paroissiens vermecelés d'autre part.

Projet de construction du chemin de fer d'Andelot à Levier

D'après la deuxième étude la ligne se dirigeait directement d'Arc à Levier en passant par Villeneuve où une gare serait établie à 400 du village, puis de là se continuerait sur Levier en passant par Yoches. L'histoire donnera raison aux délégués de Villers sous Chalamont, c'est finalement le premier tracé qui sera retenu (Arc Villers Yoches)

Mais aussi de tramway à vapeur de Salins à Levier via Cernans Villeneuve

Qui n'aboutira pas malgré la pression de M Bouvet Alfred conseiller général du canton de Salins et malgré la délibération énergique du conseil municipal de Villeneuve extrêmement favorable à la rapide exécution du projet. mais dans la mesure de ses ressources !

1891

Le sieur Jacques Lucien héritier de son frère Elisée adjudicataire de la chasse dans les bois et terrains communaux, demande à être autorisé à sous louer la dite chasse compte tenu des clauses spécifiques de l'article 14 du bail stipulant

que l'adjudicataire ne peut céder son droit qu'à des habitants de la commune ...etc...Mais en ce temps là il n'y avait pas de chasseur habitant Villeneuve même un errant. Un compromis est néanmoins trouvé.

1892

Nomination d'un cantonnier en remplaçant de Lescouffy Jean Denis décédé. Cet agent percevra un salaire annuel de 400 francs dont le paiement aura lieu tous les 2 mois.

Le 23 septembre 1892

Vente d'une parcelle communale de 2,50 ares à la fabrique pour y ériger une statue de la Vierge (Vous pouvez voir la date d'édification côté est du socle de cette effigie) cadastre 157 section, B, ce terrain est cédé 20 francs pour être distribués aux indigents.

1893

Renouvellement de la demande d'autorisation d'ouverture d'un cours d'adultes à l'administration départementale. Le conseil municipal a depuis longtemps voté un crédit de 80 francs à l'instituteur qui se chargera de compléter une instruction insuffisante car la plupart des enfants au dessus de huit ans ne fréquentent l'école que pendant l'hiver.

1894

Laïcisation de l'école de filles

Le maire et le conseil municipal considérant que la laïcisation aura pour effet d'apporter une grande amélioration à l'état de l'instruction dit dans sa délibération du 11 février 1894

1895

Etudes de captage des sources de Grand Combe sur le territoire de Villers sous Chalamont.

La source de Conche réservée pour le bétail ne répond plus aux besoins. En 1893 les cultivateurs se sont vus contraints de s'approvisionner dans les mares d'eau environnant la tourbière communale. Il est décidé de capter les sources de la Grand Combe que Villers concèdera à la commune de Villeneuve moyennant une redevance très minimum. La commune emprunte la somme de 25000 francs pour l'aménagement des sources et des conduites pour les joindre à celles dites de Conches.

1896

Régularisation par Me Coulet d'une adjudication d'immeubles appartenant à la commune qui avait eu lieu en 1837 le 18 avril et dont les mutations des différentes parcelles communales, au nom des particuliers qui les possèdent depuis cette époque, n'avaient pas été effectuées.

Négligence grave : c'est la même erreur dans l'autre sens qui est à l'origine de la perte au profit de l'Etat de forêts cédées à la commune , sous différentes formes, dons ,achats, et pour lesquelles les mutations n'ont pas été enregistrées

1897

Vote d'un budget de 2700 francs pour la construction d'un pont bascule et d'un pavillon soit 1000 francs de génie civil et 1700 francs pour l'appareil de pesage (marché conclu avec Falcot d Lyon)

(*) Cantonnement : Faculté, pour le propriétaire d'un bois, d'une servitude d'usage, de la transformer en pleine propriété pour l'usager sur une partie du bois seulement. Dans le cas qui nous préoccupe, il est alloué à la commune, en compensation des anciens droits d'usage accordés aux propriétaires de maisons. (Droits de reconstruction par le règlement Maclot) L'arrêt de la Cour de Besançon du 2 août 1886 donne toutes les précisions à ce sujet

(*) Fabrique, Conseil de : Organismes paroissiaux créés en 1809 chargés de veiller à l'entretien et à la conservation des églises. En 1905 ils furent remplacés par des associations cultuelles ou par les conseils paroissiaux. Regroupés depuis, quelques uns se sont constitués en conseil de communautés de paroisses.

A la fin du XIX^o siècle la devise des Vermecelés aurait pu être : Per lignum servi acti sumus et per lignum liberati sumus (Par le bois nous sommes devenus esclaves , par le bois nous avons été délivrés).

Bientôt les portes du XX^o siècle vont s'ouvrir...[Thème suivant](#) .

Germain Daloz